



## CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 21 décembre 2017

Service émetteur :  
DGS

### SÉANCE ORDINAIRE

# PROCES-VERBAL

Le **vingt et un décembre deux mille dix-sept** à 18 h 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, convoqué le **14 décembre 2017**, réuni au lieu de ses séances, sous la présidence d'André HARTEREAU, Maire.

#### **Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT (arrivé à la question n°2) Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO (arrivé à la question n°3), Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Serge GERBAUD, Fabrice LEBRETON, Sylvie SCOTÉ, Marc LE BOUHART, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Michaël BEAUBRUN (arrivé à la question n°3)

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

- 1) Stéphane LOHÉZIC a donné pouvoir à André HARTEREAU
- 2) Yves GUYOT a donné pouvoir à Loïc RABIN (arrivé à la question n°2 – 18 h 49)
- 3) Katy BOUILLAUT a donné pouvoir à Claudine CORPART
- 4) Caroline BALSSA a donné pouvoir à Frédéric TOUSSAINT
- 5) Philippe PERRONNO a donné pouvoir à Pascal LE LIBOUX (arrivé à la question n°3 – 19 h 06)
- 6) Jennifer TESSIER-JOSSET a donné pouvoir à Nolwenn LE ROUZIC
- 7) Marie-Hélène LE BORGNE pouvoir à Xavier POUREAU
- 8) Michaël BEAUBRUN a donné pouvoir à Guénaëlle LE HIN (arrivé à la question n°3 – 19 h 19)

#### **Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. **Xavier POUREAU** désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Avant de démarrer l'ordre du jour du Conseil municipal, Monsieur le Maire annonce : « pour 2018, pour les conseils municipaux, on a demandé la possibilité de passer de dix conseils à l'année à huit conseils. Si nécessaire, on a la possibilité de faire un conseil avant le 14 juillet s'il y a des points majeurs. A la fin de ce conseil, on informe le public qu'il y a un pot traditionnel ».

## **ORDRE DU JOUR :**

### **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2017**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2017.

Xavier POUREAU déclare « nous souhaitons revenir sur débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : dommage que l'information sur le permis de construire de l'extension du Centre Leclerc n'ait pas été connue lors de la séance de novembre (ce qui aurait été possible étant donné que la décision de la Commission Nationale (CNAC) a été rendue en octobre). Le SCOT interdit la création de galerie commerciale à Hennebont et limite l'agrandissement des hypermarchés existants à 10% de leur surface. Or on autorise la création de 2 300 m<sup>2</sup> environ de galerie. Certes le SCOT n'est pas applicable, mais on a du mal à voir la cohérence entre les mesures fortes prescrites par le SCOT pour la protection des commerces de proximité et la facilité ainsi accordée à la grande distribution. Vous m'avez expliqué que finalement cela ne serait pas si mal pour la ville ; mais alors pourquoi tenir d'une part un discours devant les commerçants et soutenir d'autre part une action qui va à l'encontre de ce discours. »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « effectivement on a échangé sur le sujet. La Ville ne pouvait pas s'opposer à quelque chose qui est purement réglementaire et qu'au contraire on s'exposait à des recours contre la Ville de la part de la société de M. FROMENTIN.

Le deuxième élément c'est qu'il y a eu une modification importante du projet suite à négociation de supprimer les 11 boxes d'une galerie commerciale pour simplement des espaces de 500 m<sup>2</sup>.

Et troisièmement, concernant le discours aux commerçants, il a été, ici dans cette salle du conseil en présence d'Intermarché, de Bricomarché, de Netto, de LIDL, d'un certain nombre de représentants et des commerçants de la Ville sur ce projet avec un élément qui ressortait, je me souviens très bien des propos de M. LEMAIRE qui est le patron d'Intermarché qui disait si on veut que Hennebont reste attractive sur le plan commercial, il faut un hyper, un supermarché, du discount et un centre-ville.

On est effectivement dans une fenêtre de tir entre le PADD et le SCOT futur qui va arriver et le SCOT qui est appliqué aujourd'hui. D'autre part, la CNAC, ayant statué, il n'y a pas de recours possible. C'est sans doute la dernière extension possible dans la zone de la Gardeloupe. Ce qui nous préoccupe aussi ce sont les espaces actuellement disponibles. »

Xavier POUREAU conclut : « toute cette affaire est un peu « le bal des hypocrites »

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 28	
<b><u>Unanimité</u></b>	Pour : 28	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 5

*\* Non votants : 5 absents de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2017 :*

Stéphane LOHÉZIC, Nadia SOUFFOY, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Jacques KERZERHO

Le Conseil Municipal a décidé de valider le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2017.

## **2) DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : compte-rendu**

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Xavier POUREAU déclare « 107 850 euros pour « l'étude de potentialité sur la reconversion du site de l'Abbaye de la Joie »

- C'est une somme ! qui a fait dire à un conseiller de votre majorité « dans mon activité professionnelle, si j'avais su j'aurais travaillé sur les marchés publics, jamais on n'a de contrats d'études de ce montant ! »
- Tout cela pour quoi exactement : pouvez-vous nous apporter des précisions et justifier cette somme, alors que le devenir est connu (hôtel restaurant) et le cahier des charges écrit (par le Groupe de Travail) : pourquoi ne passe-t-on pas directement à l'appel à projet ? »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : «sur le plan du fond, je vais demander à Frédéric TOUSSAINT de répondre.

Sur le plan de la forme, la rédaction d'un appel à projets pour qu'il soit bordé sur un plan de l'économie du projet et sur un plan financier et sur un plan juridique, sur les meilleures formules de bail emphytéotique, sur les durées de celui-ci, on a besoin d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Oui c'est vrai et ce n'est pas d'aujourd'hui, les études dans les collectivités, sont généralement onéreuses parce qu'il n'y a pas pléthores d'entreprises. On a eu deux réponses intéressantes a priori dans les mêmes ordres de prix. »

Frédéric TOUSSAINT précise : « pour les 107 000 euros, ils se divisent en 2 parts, une tranche ferme et une tranche optionnelle. La tranche ferme c'est l'étude de faisabilité et, à partir de là, si faisabilité il y a, va se déclencher la tranche optionnelle. De mémoire 60 000 € et l'autre de 50 000 €.

Le groupement qui a eu les faveurs de l'appel d'offres c'est le groupement In extenso qui est composé actuellement de plusieurs parties : une personne de l'agence In extenso qui est en fait la coordinatrice qui va établir la grille d'analyses et l'étude de faisabilité et qui a commencé à travailler au niveau macro-économique, une architecte du patrimoine, un cabinet d'avocats chargé de la rédaction des actes qui sont extrêmement compliqués à rédiger et un économiste de la construction. Le tout étant de monter le dossier le plus à même pour séduire d'éventuels investisseurs. Le COPIL se réunira le 10 janvier 2018.

La première phase de la tranche ferme devrait être rendue en mars et après, si faisabilité il y a, on va déboucher sur la tranche optionnelle. »

Monsieur le Maire ajoute : « pour septembre on aura une idée à la fois de ce qui peut être fait, dans les quelles conditions, les impacts économiques et le lancement d'un appel à projets pour la mise en concurrence. Dans la tranche optionnelle, il est prévu une mission pour aller chercher les groupes d'investisseurs. Il y a des investisseurs institutionnels qui ont déjà marqués leur intérêt comme la Caisse des Dépôts et Consignations et des investisseurs qui sont spécialisés sur les Monuments Historiques qui ont aussi marqué un intérêt. Encore faut-il qu'on ait bien défini les conditions d'exploitation... »

Frédéric TOUSSAINT ajoute : « Ils sont déjà intervenus, de mémoire, sur deux éléments patrimoniaux importants en Bretagne : un qui a marché c'est la reconversion du Palais de Justice de Nantes et l'autre qui a échoué c'est la reconversion de la caserne Saint-Georges à Rennes en hôtel très haut de gamme. Ce dernier projet a échoué tout simplement parce que le SDIS qui est locataire des lieux n'est pas parti. »

Xavier POUREAU souhaite « un point sur d'avancement sur les contentieux avec les représentants du personnel sur le RIFSEEP ? »

Michèle DOLLÉ répond à Xavier POUREAU : « le contentieux sur le RIFSEEP est en deux parties. Le premier est un recours qui a été déposé par les représentants du personnel, le Syndicat CGT sur la suppression de la prime annuelle qui a été intégrée mensuellement au régime indemnitaire. Ils ont une lecture différente de la nôtre. Ils considèrent que c'est un droit acquis et c'est au nom du droit acquis qu'ils souhaitent que cette prime soit

réintégrée en tant que prime. Il n'y avait pas de délibération au Conseil Municipal et on n'a pas cette interprétation-là. Sur le deuxième recours la non intégration du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) : le CIA c'est la partie variable du régime indemnitaire. Il y a une partie fixe et il y a une partie variable et nous n'avons pas la même lecture non plus et la lecture n'est pas si évidente que cela au regard des textes. Cette partie variable c'est une prime que l'on verserait aux agents sur la manière de servir. Les textes disent qu'elle n'est pas facultative. Au niveau des départements il y a différentes interprétations. Au niveau de celui du Morbihan il y a une interprétation qui dit que le CIA doit être intégré au régime indemnitaire. Le versement par contre peut être facultatif mais en même temps ne peut pas être à zéro euro. C'est un peu compliqué. On reste sur la lecture des textes que nous avons et nous n'avons pas répondu favorablement au préfet qui nous a demandé d'annuler cette délibération et de réintroduire le CIA. On attend donc la décision du Tribunal administratif ».

Monsieur le Maire ajoute : « vous retrouverez dans la question 703 à l'Assemblée Nationale posée par Hervé PELLOIS, Député du Morbihan (cf. annexe). La question est posée au niveau national car il ne s'agit pas d'un problème hennebontais. C'est un problème de lecture et d'un département à l'autre ce n'est pas les mêmes applications. On a le texte de la question qui est claire, on a le texte de la réponse qui est ambiguë. Il y a encore une marge d'explication. Le tout est de savoir dans quelle collectivité, à quel endroit il y aura un jugement de posé. Ceci dit les tribunaux administratifs d'une région peuvent délibérer différemment d'une autre région. On n'est pas sorti de l'auberge. Notre souhait était, sur cette fin de mandature, de ne pas faire entrer le CIA : l'évaluation sur la façon d'agir de l'agent dans le cadre de son indemnité. »

Présents : 26      Pouvoirs : 7      Total : 33      Exprimés : 0

**Non votant : Prend acte**

**Le Conseil Municipal prend note des actions engagées au titre des délégations du Maire.**

### **3) OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE**

Pascal LE LIBOUX donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Monsieur le Maire, Vous nous demandez de donner un avis sur l'ouverture des commerces au cours de cinq dimanches de 2018. Nous émettrons, en ce qui nous concerne, un avis défavorable. Il y a un an, le Conseil Municipal avait dû se prononcer sur l'ouverture des commerces au cours de quatre dimanches. Aujourd'hui, c'est cinq. Et demain, ce sera peut-être douze comme le permet la Loi Macron de 2015. Quel que soit le nombre de jours, nous ne sommes pas favorables au travail dominical. D'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls à le dire. Même le Pape François s'est invité dans le débat. Une fois n'est pas coutume, je me permettrai donc de citer le successeur de Saint-Pierre. Mercredi 13 décembre dernier, dans sa catéchèse de l'audience générale, le Pape a pris la défense du droit au repos dominical. Si nous ne partageons pas tous les arguments qu'il avance pour le défendre, nous le rejoignons quand il dit que le dimanche doit être, je cite, un « *jour de joie et d'abstention de travail* » afin que nous ne vivions pas « *en esclaves* » pour reprendre ses termes. Car c'est bien de cela dont il s'agit : certains, en voulant imposer le travail le dimanche, en appelant de leur vœu un dérèglement complet du droit du travail, en réformant le Code du Travail, rêvent de faire de certains salariés, des « esclaves modernes ». Nous devons combattre les servitudes de notre temps.

L'interdiction du travail le dimanche a été une conquête majeure du mouvement ouvrier. Il a permis aux salariés de disposer d'un minimum de temps pour eux, hors du travail. L'accepter, c'est porter un coup terrible à leurs droits, c'est affaiblir leur protection, c'est remettre en cause leurs conditions de travail.

Nous ne pouvons aller dans le sens de Monsieur GATTAZ et du MEDEF qui rêvent d'une main d'œuvre précaire, corvéable à merci, tout cela, en réalité, pour engraisser des actionnaires avides de profits et de dividendes. Nous ne pouvons cautionner ces dérives libérales, ces attaques en règle qui n'ont qu'un but : détruire notre modèle social, détruire les acquis que nos aînés ont arrachés de hautes luttes, notamment en 1936 et au moment de la Libération en 1944.

Cette démarche relève d'une logique économique « de toujours plus de consommation » qui ne s'inscrit pas dans le tournant que doivent prendre nos économies. Nous avons bien mieux à faire que de consommer le dimanche.

Accepter l'ouverture des commerces le dimanche, c'est accepter le travail ce jour, c'est le banaliser, le généraliser, c'est porter atteinte à un élément clé de la cohésion sociale : celui du temps libre.

Le repos dominical est une conquête sociale majeure, un pilier fondamental du bien vivre ensemble.

Bien vivre, c'est avoir le temps d'être en famille ou entre amis, c'est avoir du temps pour se reposer et ne rien faire, c'est avoir du temps pour pratiquer du sport, pour se promener, pour se cultiver... On ne peut priver des hommes et des femmes de ces moments essentiels de leur existence.

Notre logique, c'est l'humain d'abord, pas la course effrénée à la consommation !

Le travail du dimanche ne doit être qu'une exception, liée notamment à la continuité des services publics comme les hôpitaux, la police, ou à celles des services indispensables comme le sont les transports etc...

Accepter l'ouverture de commerces le dimanche, c'est accepter une régression sociale dont les principales victimes seront les femmes, surtout celles qui élèvent seules leurs enfants, celles qui ont les plus bas salaires mais qui, hélas, n'ont pas le pouvoir de dire « non » à leurs patrons en raison de la précarité de leur contrat ! Pour elles et leurs familles, ce « choix contraint », c'est moins de temps à consacrer à leurs proches, c'est moins de temps de repos, voire, pour certaines, c'est un budget grevé pour faire garder leurs enfants. Doit-on leur laisser la possibilité de sacrifier leur vie de famille, leur vie personnelle pour quelques euros de plus ou, au contraire, comme nous le préconisons, augmenter leurs salaires ?

L'ouverture dominicale ne changera rien à la consommation. Ce n'est pas parce qu'un magasin est ouvert le dimanche que les achats vont augmenter. Qui peut en effet imaginer qu'avec les mêmes salaires et les mêmes pensions, qu'avec un pouvoir d'achat qui stagne voire qui baisse, nos concitoyens iront dépenser plus parce que les grandes surfaces seront ouvertes le dimanche ? Ce n'est pas parce que nous pourrions faire nos courses le dimanche que nous dépenserons davantage ! Nous ne dépenserons pas le dimanche, l'argent que nous n'avons déjà pas le reste de la semaine.

La relance de l'économie, de l'activité commerciale doit passer, au contraire, par l'augmentation de tous les salaires.

De même, les effets sur l'emploi demeureront minimes. Cela risque même d'en détruire dans le petit commerce. Permettre l'ouverture de grandes enseignes, même cinq dimanches dans l'année, c'est aider les grands groupes au détriment des petits commerces de proximité, c'est accroître les difficultés de ces derniers, c'est les pénaliser. Pour l'heure, à Hennebont, seul le magasin LIDL a sollicité cette dérogation. Répondre favorablement à sa demande, c'est mettre le doigt dans l'engrenage de l'ouverture dominicale et inciter d'autres grandes enseignes à solliciter des ouvertures au risque bien sûr de voir se dégrader toujours un peu plus les conditions de vie des salariés.

A l'heure où les petits commerces du centre-ville connaissent des difficultés, ferment hélas pour certains, on ne peut permettre à des grandes enseignes d'ouvrir cinq dimanches par an. Ce serait porter le coup de grâce aux petits commerces de proximité.

La revitalisation du centre-ville d'Hennebont, le maintien des commerces de proximité sont des objectifs du PADD sur lequel nous avons débattu lors du dernier Conseil Municipal.

J'en reprendrai quelques passages :

« Le commerce du centre-ville est aujourd'hui menacé »

La municipalité « s'assurera que le commerce de périphérie ne nuise pas au développement et au maintien d'un tissu commercial de proximité, en premier lieu dans le centre-ville »

Permettre l'ouverture des commerces le dimanche serait donc, pour nous, en contradiction avec les objectifs du PADD et les prescriptions du SCOT.

Lors du Conseil Communautaire du 28 novembre dernier, une majorité de conseillers s'est prononcée contre la demande de la Ville de Ploemeur d'ouvrir les commerces douze dimanches dans l'année. Nous nous félicitons bien sûr du résultat.

Nous espérons que, ce soir, le Conseil Municipal d'Hennebont émette un avis défavorable sur l'ouverture des commerces cinq dimanches en 2018.

Je terminerai mon intervention en faisant référence à un mouvement social qui touche le magasin GEANT de Lanester. Si vous avez lu la presse, vous avez appris qu'il y a un certain nombre de salariés qui vont débrayer demain entre 10 h et 12 h pour dénoncer l'ouverture de la grande surface dimanche matin prochain et le

dimanche 31 décembre .Nous tenions donc à soutenir publiquement ces salariés dans leur lutte contre le travail le dimanche. »

Yves GUYOT intervient : « le bordereau fait référence à la consultation des organisations syndicales justement pour reprendre ce qu'il vient d'être dit, alors que cela ne figure pas dans les précisions. Ce n'est pas une colle que je pose à Pascal LE LIBOUX mais Je ne sais pas s'il est possible de connaître une réponse des syndicats mais, sachant que la CFDT est très engagée sur le secteur, on peut deviner quelle est leur position concernant ce sujet. L'autre point que je voulais aborder, au-delà de cinq demandes, Lorient Agglomération est sollicitée. Il serait intéressant, indépendamment, ou en plus des dimanches, que Lorient Agglomération s'empare, peut-être dans du « donnant donnant » avec les commerces, du sujet des jours fériés puisque s'il y a une tentative de réguler ce qui se passe les dimanches. On voit chaque année dans les jours fériés habituels du printemps des commerces qui pour certains sont ouverts d'autres qui ne le sont pas. Ce n'est pas satisfaisant au niveau du travail de Lorient Agglomération de s'en tenir à considérer juste le nombre de dimanches qui serait ouvert. Il serait beaucoup plus intéressant de traiter le problème des jours fériés. Pour ma part sur ce bordereau je vais m'abstenir. »

Xavier POUREAU déclare « Nous ne sommes pas favorables au travail du dimanche, sauf nécessité, c'est sans doute un vieux fond de culture judéo-chrétienne.

Cela dit, le Gouvernement, et notamment un excellent ministre, puisqu'il est devenu Président, a décidé d'autoriser douze dimanches d'ouverture par an, c'est a priori une décision réfléchie, argumentée, applicable à l'ensemble du territoire, y compris à la Bretagne, ... mais localement on décide que c'est trop ! Au nom de quoi ? Où est la cohérence ? »

Roselyne MALARDÉ intervient : « personnellement je rejoindrai Fabrice LEBRETON dans ce qui a été dit. Je considère effectivement que l'ouverture des commerces le dimanche pose problème. Pascal LE LIBOUX a souligné tout à l'heure qu'elle concerne les commerces non alimentaires mais ça n'est pas précisé dans le bordereau. C'est une autorisation collective. Cela veut dire que les commerces à prédominance alimentaire pourront ouvrir aussi ces jours-là. Ils peuvent le faire déjà jusqu'à 13 h et pour pouvoir ouvrir l'après-midi il leur faut une autorisation administrative. Il serait intéressant que ce soit précisé. Quoi qu'il en soit, pour ma part, je voterai contre et je soulignerai que le Code du travail précise actuellement encore dans son article 31-32-3 que le principe c'est dans l'intérêt des salariés, je cite *le repos hebdomadaire est donné le dimanche* ».

Pascal LE LIBOUX répond : « à titre personnel, je suis complètement opposé au travail du dimanche de manière générale ce qui n'empêche pas d'avoir une vision non dogmatique des choses. Si la question était ici de savoir si on n'autorisait l'ouverture des magasins tous les dimanches je serai le premier à m'y opposer. Je rappelle juste qu'avant c'était cinq dimanches, ce n'est pas une nouveauté, il y avait cinq dimanches qui étaient autorisés préalablement. On ne découvre rien du tout. Depuis que la compétence est devenue municipale on a la possibilité d'opter mais il y a bien cinq dimanches auparavant qui étaient autorisés par le Préfet et sur l'ensemble du territoire. La deuxième chose c'est que je suis aussi d'accord avec l'argument de Fabrice LEBRETON quand il dit que cela ne crée pas d'activité. Je ne pense pas non plus que cela crée de l'activité. D'ailleurs si cela en créait, les magasins qui ont déjà le droit d'ouvrir le dimanche matin le feraient. Par contre, il faut revenir sur des choses tout simplement basiques. Si certains magasins ouvrent certains dimanches c'est qu'il y a quand même des clients qui y vont. Il y a quand même du monde à y aller à certaines dates. Encore une fois les dates qui ont été retenues ici sont clairement pour trois d'entre elles des dates festives, des dates qui sont liées à des événements bien particuliers. Ce qui est important c'est qu'il y ait de la cohérence entre ce qu'on décide nous à Hennebont et ce que vont décider les autres communes d'à côté. Pour ne pas se retrouver dans les situations assez désagréables comme cette année où on a souhaité que les commerces ne soient pas ouverts le 24 et le 31 alors que les commerces de Lorient le sont. Je suis très content qu'on prenne des mesures pour l'année prochaine qui limitent à cinq dimanches. Cette mesure, elle est sage, elle est prudente, elle est mesurée. C'est, je le rappelle, pas autre chose que ce qui existait avant. ».

Marc LE BOUHART rappelle que ce bordereau a déjà été soumis au Conseil Municipal de l'année dernière et regrette que Lorient Agglomération ne s'empare pas du dossier. »

Monsieur le Maire précise : « la possibilité ouverte par la loi Macron c'est de permettre d'ouvrir douze dimanches mais aujourd'hui c'est de dire dans un périmètre concerné en l'occurrence là dans le périmètre du SCOT qu'il y ait les mêmes décisions. Or, cela rejoint la délibération de l'année dernière Marc où on disait nous on s'impose à ces ouvertures mais il est nécessaire que l'ensemble du Pays de Lorient ait une cohérence là-dessus. La loi Macron le précise. Deuxième élément : la réponse aux différents commerces, on ne peut pas différencier les différents types de commerces. La décision de Lorient Agglomération c'était de dire, on limite sur le périmètre du Pays De Lorient à ce qui est le côté basique de l'autorisation à cinq dimanches. La demande de Ploemeur c'était pour des ouvertures en juillet et en août. On ne partait pas dans cette dynamique-là. Vous imaginez Port-Louis, vous imaginez les autres communes du littoral, cela posait des problèmes ... Lorient Agglomération a délibéré sur les cinq. C'est de toute façon cinq. Ce soir on se prononce sur les dates et uniquement les dates.

Une partie du débat est intéressante entre nous sur le fond, les acquis sociaux, la conquête sociale sauf qu'on est dans un monde en concurrence. L'arbitrage a été fait en conseil communautaire. C'est 5 dimanches de toute façon en 2018 pour les 25 communes de l'agglomération. Deuxième élément on ne sectorise pas. A partir de là dans la délibération de l'Agglomération a été dit nous prenons une année de concertation pour remettre la question à l'ordre du jour pour l'année 2019 mais en mettant en place une concertation Chambre de Commerce, syndicats de salariés et associations de commerçants. Cela va être mené je pense par Jean-Michel BONHOMME qui est le président du SCOT du Pays de Lorient. Ce n'est pas un choix. C'est un non choix. Le débat est intéressant mais il nous arrive sous cette forma-là. Cela veut dire, Marc, qu'on reposera la question en décembre l'année prochaine en disant Lorient Agglomération après discussion, négociation avec les syndicats de salariés, avec la Chambre de commerce, avec les associations de commerçants propose de maintenir à cinq jours ou propose de passer à sept jours ou x jour. C'est vrai qu'une partie de notre décision nous échappe à ce niveau-là mais on est bien d'accord que le commerce et l'économie n'est pas de la compétence communale. Les grands équilibres économiques du SCOT ne sont pas établis à l'échelon de Lorient Agglomération mais avec Blavet Bellevue Océan (BBO). On est sur un périmètre bien plus important.»

Serge GERBAUD affirme que son groupe est contre le travail du dimanche et votera donc contre.

Monsieur le Maire répond à Serge GERBAUD : « pour être clair Serge car tu vas sur une mauvaise piste. C'est plutôt dire ne prend pas part au vote. Parce que si tu refuses c'est que tu refuses ces dates-là. Tu ne refuses pas le principe. Si tu veux refuser le principe c'est ne prend pas part au vote compte-tenu qu'il est opposé à toute ouverture le dimanche. C'est pour une clarification politique ».

Monsieur le Maire complète : « le bordereau propose des dates. Si tu votes contre, tu votes contre les dates, pas contre le principe. Tant pis. Si tu ne veux pas voter sur le principe des ouvertures le dimanche c'est de ne pas prendre part au vote en l'expliquant ».

Roselyne MALARDÉ : « non je ne comprends parce que les ouvertures qui sont proposées sont de la responsabilité du Maire. Dans la réglementation, c'est cela. »

Monsieur le Maire répond à Roselyne MALARDÉ : « au niveau des dates mais au niveau du nombre d'ouverture c'est au niveau de l'échelon communautaire. La loi a changé ».

Monsieur le Maire précise : « les choses ont évolué. On va passer au vote. Je n'ai pas de consigne de vote à vous donner. Je veux simplement expliquer que l'on vote uniquement sur des dates et non pas sur des principes qui ont déjà été votés au niveau de Lorient Agglomération, qui ont fait l'objet de débats à Lorient Agglomération et je vous informe qu'elle engage un travail de concertation qui donnera ce qu'il donnera et on reviendra devant le Conseil municipal l'année prochaine sur de nouvelles dates mais le nombre de jours aura été décidé à l'échelon communautaire. »

Monsieur le Maire précise : « je suis d'accord Serge. Là je suis d'accord avec toi. En théorie il faudrait que les gens qui s'abstiennent ne prennent pas part au vote. »

Pascal LE LIBOUX précise : « C'est une opposition au travail dominical cinq dimanches par an. »

Monsieur le Maire complète : « Là on se prononce uniquement pour les commerces d'Hennebont qui emploie des salariés pour que le Préfet les autorisent sur ces dates-là ».

Fabrice LEBRETON déclare « nous réaffirmons notre opposition de principe au travail du dimanche. C'est la raison pour laquelle nous ne prendrons pas part au vote. »

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 29
Unanimité	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 9 (4 DCPH) (5 HIC*)
Non votant : 4 (LGPH et Roselyne MALARDÉ)			

\* Nadia SOUFFOY, Yves GUYOT, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Anne LAVOUÉ

➔ Le Conseil Municipal a décidé de donner son avis sur l'ouverture des commerces cinq dimanches en 2018, à savoir :

- le 1er dimanche des soldes d'hiver soit le 14 janvier,
- le 1er dimanche des soldes d'été soit le 1er juillet,
- les 16, 23 et 30 décembre,

afin de permettre à Monsieur le Maire de poursuivre les démarches afférentes.

#### **4) PRÊT A USAGE VILLE - SYNDICAT MIXTE DU HARAS D'HENNEBONT**

Frédéric TOUSSAINT donne lecture du bordereau.

Xavier POUREAU déclare « que vient faire le paragraphe « parallèlement .... » dans le bordereau sur la location du terrain, cela n'apporte rien. Et de plus c'est faux : l'étude de faisabilité ne porte pas sur les potentialités du site mais sur la reconversion (en hôtel restaurant) : il faut a minima remettre le libellé du bordereau n°1. »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « oui on peut remettre une formulation qui soit identique. L'esprit de ce qui était marqué là c'était de dire, de toute façon, comme il y a une étude qui est engagée, on n'a pas de visibilité sur l'année 2018, on n'a pas d'usage pour la Ville d'Hennebont sur l'année 2018 pour les espaces qui sont autour de l'abbaye. Il faut peut-être qu'on le reformule parce que la notion de site n'est pas précisée ».

Marc LE BOUHART demande « si un état des lieux a été réalisé ? »

Monsieur le Maire répond à Marc LE BOUHART : « oui, oui. L'usage de cet espace, il s'agit avant tout d'espaces confiés pour des chevaux de propriétaires, lors de concours complets, qui sont libérés lorsqu'il y a un cross mais c'est le Syndicat Mixte qui détermine le planning d'occupation. »

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 3 (LGPH)	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider ce renouvellement de prêt à usage et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat.



## 5) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Il fait une présentation synthétique du rapport d'orientations budgétaires remis avec les bordereaux du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ajoute en conclusion que :

« La situation d'Hennebont en 2018 est claire :

- On maintient l'entretien « régulier » de la Ville :
  - ✓ AD'AP : 118 000 euros ;
  - ✓ Voirie : 250 000 euros ;
  - ✓ Bâtiments : 378 000 euros ;
  - ✓ Equipements : 600 000 euros.
- On poursuit le « rattrapage » de dossiers contraints et sur lesquels des retards ont été pris :
  - ✓ La Basilique (dans le cadre du Plan Patrimoine II) : 1,5 million sur au moins 3 ans ;
  - ✓ Le quai des Martyrs qui est tombé en juillet 2013 : 1,6 million ;
  - ✓ Le CTM : 1,2 millions.
- On saisit des opportunités de financements externes :
  - ✓ Le Centre international de tennis de table dont le financement est constitué pour 77 % de subventions. Reste à charge pour la Ville : 1,2 million ;
- On répond favorablement à des aménagements souhaités et répondant à un besoin avéré :
  - ✓ La création du skate-park ;
  - ✓ L'aménagement de la cantine de Langroix, 200 000 euros ;
  - ✓ Les aménagements provisoires du site de l'ancien hôpital.
- Face aux besoins de financement, on le fait dans un contexte de taux d'intérêt favorable pour l'instant ».

Xavier POUREAU effectue quelques commentaires :

### « Contexte National

- « Positif » : On y voit que ce Gouvernement prend en compte la nécessité de réduire la dépense publique
- Mais ... Baisse du nombre de fonctionnaires de 1600 postes, soit 0.03% des 5.4 millions de fonctionnaires (appliqué à Hennebont : 0.074 ETP !!! moins d'un 1/10ème de poste ...)
- Donc on va assister à un grand tour de passe-passe : on prend ici pour remettre là, exemple la taxe Hollande sur les entreprises retoquée, exemple la suppression de la Taxe d'Habitation, etc. ....

La structure financière de la Ville comme celle de la France est déséquilibrée, par suite d'un excès du nombre de fonctionnaires, c'est un mal endémique.

Concernant le nombre de fonctionnaires, quelques rappels :

- France : 5.4 M de fonctionnaires, soit 1 emploi sur 5 (20 %) voire 1 sur 4 avec les entreprises et organismes publics), soit 8% de la population
- Allemagne : 4.9 M – 17 % des emplois – 6 % de la population
- Le nombre de fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale (FPT) a augmenté de 25 % en 10 ans, dont 1/3 seulement justifié par les transferts de compétence)

Concernant les collectivités, la Cour des Comptes remarque « les efforts des collectivités qui ont fait ralentir les charges de fonctionnement », à Hennebont ça ralentit un peu, mais pas autant qu'il aurait fallu

L'Etat décide que les villes comme Hennebont travailleront sur le principe d'un « Contrat de confiance » pour limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1,2 % en 2018, inflation comprise : autrement dit 0 augmentation. On sait d'avance que ça ne marchera pas à Hennebont !

#### La question de l'endettement des collectivités :

On relâche la pression en considérant que 11 à 13 ans d'endettement ce n'est pas dramatique, au lieu de 9-10 ans, c'est même normal à partir de dorénavant avec la bénédiction du Gouvernement... c'est une dérive dangereuse à notre avis, une dette que nous laissons à nos enfants !

On rejoint ici le grave problème de la suppression de la Taxe d'Habitation, et nous avons besoin de votre éclairage sur ce sujet.

- On nous dit : c'est une taxe injuste, donc on la supprime ! mais cela entraîne une perte de responsabilité du contribuable, perte d'autonomie financière de la commune
  - Pour rétablir l'autonomie sans l'injustice, on nous annonce une réforme fiscale d'importance mais on ne sait pas du tout comment ça va se présenter, alors imaginons :
    - o On établit un système différent mais qui redonne les mêmes ressources « autonomes » : globalement c'est-à-dire à l'échelle de la commune, l'injustice n'aura pas disparu ... donc on sent venir une répartition différente entre contribuables, au sein de la commune, alors que ce n'était pas ça l'injustice de départ
- Ou bien
- o On établit un système différent qui produit des ressources différentes : donc certaines communes vont voir leurs ressources baisser, donc les obliger à une révision sérieuse de leur structure de fonctionnement ...

Vous êtes sûrement mieux informés que nous, avec de plus un Député La République en Marche (LREM) dans votre cercle proche : pouvez-vous éclairer notre lanterne SVP ?

#### Quelques autres questions

DSU : nous sommes-nous toujours éligibles a priori

La Taxe Professionnelle (TP), disparition de la compensation de la TP ? Il semble que c'est ce qui va se produire. Revalorisation des valeurs locatives : pas encore fixée, ça va être revu ? On peut se demander pourquoi l'Etat qui va prendre à sa charge 80 % de la Taxe d'Habitation se tirerait une balle dans le pied en augmentant cette année la valeur locative, donc on peut être inquiet sur l'hypothèse que vous avez prise.

Evolution différenciée du point d'indice : on irait vers un rééquilibrage entre les 3 Fonctions Publiques ? Avez-vous des éclaircissements ?

RIFSEEP : textes d'application pas tous parus ... n'était-il pas urgent d'attendre ? On a vu en Comité Technique la gymnastique que cela oblige à pratiquer pour certains cas ....

Réforme de la justice et décentralisation (PACS, prénom) : vous avez estimé à peu près la charge supplémentaire que cela représente.

#### Conclusion sur le contexte national

Le projet « action publique 2022 » annonce un engagement ferme de réduire les dépenses publiques de 3 points de PIB d'ici 2022 : c'est un signe de prise de conscience de la situation délicate, mais est-ce suffisant ? D'autant que nombre de mesures annoncées « en même temps » vont dans le sens de l'aggravation (augmentation des dépenses sociales, revalorisation du point d'indice, décentralisation, revalorisation des salaires ....) – à rapprocher de la baisse d'effectifs de 0.03% .... On est loin du compte.

#### Le contexte local

Petite enfance : vous avez indiqué l'avancement de la procédure avec l'ADPEP.

Le budget de l'EHPAD va peser un peu plus sur la Commune, comme vous l'avez dit.

Camping de Saint-Caradec, port communal : compte tenu des investissements de la Ville, dans l'état actuel des choses, il n'y a pas à en attendre une augmentation sensible des recettes ni une augmentation de l'attractivité de la ville.

Un point d'inquiétude déjà signalé : l'EPCC, la Commune s'est liée les poings en acceptant une cotisation annuelle de 612 428 € .... Ce n'est pas rien comme budget, 3 à 4% du budget de fonctionnement.

La piscine : c'est une stabilisation de participation des autres communes.

Maintenance du Haras : la charge s'alourdit, c'était prévu, d'où l'urgence d'un retour en termes de notoriété pour la ville, sinon en termes de recettes directes, et il y a beaucoup de travaux urgents à faire sur les 3.5 km de murs en particulier ; il faut suivre de près le bilan financier du Syndicat Mixte du Haras.

### Nous arrivons maintenant au point principal de ce Débat d'Orientation Budgétaire : la santé financière de la ville en 2017, et les perspectives 2018

Vous avez dit que « le bilan du Compte Administratif serait plutôt positif selon Monsieur SARRET », nous sommes donc inquiets : ou quelqu'un se trompe, ou nous ne savons pas lire les tableaux, ou les chiffres sont faux ! »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU « qu'il y a un écart important entre le budget voté et les réalisations. Certains indicateurs seront nettement améliorés dans le Compte Administratif. »

Xavier POUREAU poursuit : « autant pour la partie investissement il peut y avoir des écarts, autant pour le fonctionnement on ne doit pas être très loin du résultat réel.

Fin 2017 en quelques chiffres :

- Les dépenses réelles de fonctionnement continuent d'augmenter : + 6 % encore cette année, 10 % depuis le début du mandat soit en valeur 1.5 M€ sur le mandat ; (pour rappel dans le DOB 2016 vous aviez prévu - 3 % de dépenses .... On est à + 6 % !)
  - o Masse salariale principalement : + 2.7% sur 10 millions d'euros ! + 8.4 % sur le mandat
  - o Charges à caractère général : + 7.2 % sur 3.8 M€, + 10 % sur le mandat

Donc sur les dépenses de fonctionnement qui structurent le budget de la ville les chiffres ne sont pas satisfaisants.

- Et en parallèle les ressources stagnent ou diminuent :
  - o La vente de produits : - 8 % cette année : quelles en sont les causes ?
  - o Les impôts et taxes : quasi-stagnation cette année, moins de 5 % sur le mandat, quid attractivité de la commune ?
  - o Les subventions et dotations, comme annoncé -1,2 % en 2017, -9 % sur le mandat - soit - 0.478 M€ « seulement » comparé aux +1.5M€ de dépenses de fonctionnement
- Bref le total des recettes n'augmente que de 500 000 euros quand les dépenses s'aggravent 3 fois plus vite ....

Et les indicateurs s'effondrent logiquement :

- -28 % d'Excédent brut de fonctionnement
- -33 % d'épargne brute
- Capacité d'Autofinancement (CAF) nette en chute libre : 0.6 M€
- Capacité de désendettement à 8 ans, en forte aggravation, non pas à cause d'investissements en augmentation mais à cause de la diminution de notre capacité à rembourser ....

D'où une projection pour le budget 2018 plutôt étriquée, basée sur une hypothèse plutôt hasardeuse d'évolution des recettes fiscales (base + évolution population).

Passons sur le paragraphe des conclusions, qui est quasi un copié collé de celui des années précédentes, on peine à trouver dans ces objectifs ce qui a avancé ...

Notons juste que :

- Le cheval territorial ne fera pas baisser les charges de fonctionnement
- L'étude sur la gestion du parc automobile est toujours en cours .... On comprend l'impatience du personnel, et du contribuable !

## CONCLUSION

Si du travail a été fait en matière d'investissements, et il y a avait à faire, on ne peut pas dire que la situation s'améliore pour ce qui est du budget de fonctionnement : malgré les remarques que nous avons déjà faites dès le début du mandat, la structure des dépenses de fonctionnement reste lourdement pénalisante. Et du coup on se demande à quoi cela sert d'avoir changé de majorité si c'est pour ne pas corriger le point faible de cette commune. J'entends déjà les réactions mais il faut comprendre une chose : Hennebont n'est pas seule dans la France, la France n'est pas seule au monde : si des mesures ne sont pas prises la France va continuer de reculer sur le plan économique, le chômage va continuer de croître, et Hennebont est particulièrement touché, le modèle social français va s'écrouler, et Hennebont est concerné, quelle dette voulons-nous laisser à nos enfants ? Toutes ces questions se posent aussi au niveau d'Hennebont

Je ne sais pas si vous vous posez ces questions, mais vos orientations budgétaires ne montrent pas que vous allez dans le bon sens. »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « juste quelques éléments de précision puisque l'on doit constater qu'on débat. Sur le RIFSEEP, sur les situations un peu compliquées c'est deux personnes dans des cadres d'emploi un peu spécifiques sur 200 personnes.

Sur l'impôt économique, dans ce cadre on est bien dans le cadre de l'Agglomération. La Ville ne perçoit plus l'impôt économique, ça ne veut pas dire qu'on s'en désintéresse bien au contraire. On est sur une voie d'harmonisation avec l'ancienne communauté de communes de Plouay.

Sur la Taxe d'Habitation l'objectif du Gouvernement n'est pas de faire plaisir aux communes. C'est permettre de redonner du pouvoir d'achat. C'est un impôt que tout le monde a décrié depuis son existence, un impôt injuste pour lequel il faut trouver une solution. En s'attaquant à cet impôt, en le rendant moins douloureux pour les habitants, en leur confiant un pouvoir d'achat, c'est un peu le choix que fait le gouvernement. Et en utilisant le dégrèvement, il ne dit pas on va vous exonérer. On dégrève, la taxe est calculée, on vous reverse. Maintenant, je comprends bien la vigilance des élus locaux.

Ce que je propose sur ces données-là, et en particulier sur l'EPCC, on bloque notre marge de manœuvre. Dans l'ancien mandat, le projet de périmètre de l'EPCC était lié surtout à la diffusion culturelle. Je ne sais pas si le terme avait été utilisé, l'idée est de sanctuariser les dépenses culturelles. Je pense que c'est une bonne chose dans un contexte qui est difficile que la culture soit préservée et de dire à des enfants qui rentrent aujourd'hui en enseignement artistique, dans 5 ans, dans 10 ans, dans 15 ans, tu auras toujours un professeur. Par contre l'EPCC va devoir gérer les quotients familiaux qu'Inzinzac-Lochrist n'a pas. Il y a plein de questions à régler. Mais c'est vrai qu'on bloque là une dépense contrainte. C'est ce côté-là qui vous ennuie je peux l'entendre.

Sur l'évolution de la population. J'anticipe sur des chiffres qui ne seront pas bons. Vous voyez les nouvelles constructions qui se font. On est face, en France, à un problème majeur de déshabitation. Vous comprenez bien et là on vient de faire la tournée des EHPAD, ces gens qui sont à l'EHPAD, ils ont leur maison d'habitation et ils sont à l'EHPAD. Ces des maisons qui sont souvent vides et chacun peut le comprendre humainement. De dire à la personne âgée à l'EHPAD, bon on va vendre ta maison. Si vous voulez qu'elle disparaisse il faut agir comme cela. C'est compliqué, cela c'est un phénomène. On a les problèmes de divorces et de gardes d'enfants. Ces phénomènes-là sont récurrents. C'est un phénomène qui fait que pour qu'Hennebont puisse maintenir sa population c'est minimum 80/90 logements par an qu'il faut construire et on ne gagne pas un habitant.

Je propose deux choses :

Un : de convier l'ensemble des Conseillers Municipaux qui le désirent à une présentation de ce que donne la loi de finances, ce que donne l'organisation des finances publiques à Hennebont avant qu'on vote le budget.

Deuxième élément, c'est aussi un engagement que j'ai pris, c'est de diffuser auprès des membres du Conseil Municipal les communications publiques du Syndicat Mixte. »

Xavier POUREAU poursuit : sur la Taxe d'Habitation vous ne vous posez pas la question ? Vous nous faites réfléchir sur le contexte national La solution existait revoir les bases, mais personne n'a voulu la mettre en œuvre, mais là on efface tout. »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « On va recevoir la même somme. Moi je ne suis pas député. Je le vois demain à 9h je peux lui poser la question.

Non ce n'est pas cela c'est que j'ai d'autres choses à faire. Chacun son boulot. C'est-à-dire qu'il y a l'association des maires, il y a l'association des petites villes et j'aimerais bien qu'on réadhère car il y a des gens de qualité. L'association des maires, les députés, les groupes politiques c'est leur job. Maintenant ça n'empêche pas qu'on est un sentiment et qu'on puisse le remonter. Je ne priverai pas. Dans l'état actuel chaque chose en son temps. Je n'ai pas été élu par les Hennebontais pour préparer les lois à l'Assemblée Nationale. Je vois la bouteille à moitié pleine car le risque politique est tellement grand pour le gouvernement qu'il ne peut pas s'amuser à jouer contre les collectivités locales ».

Michaël BEAUBRUN déclare : « quel sera le contexte national dans quelques années sachant l'aggravation de la dette nationale, qui pourrait être de 3 000 milliards dans 10 ans. C'est via les conseils municipaux qu'il faut remonter aux maires et aux députés des solutions innovantes pour éviter d'aggraver encore la situation de la dette et du chômage. Donc, oui on peut être inquiet et oui il faut essayer de voir les solutions, pour que la situation ne reste pas trop sombre. »

Pascal LE LIBOUX ajoute : « je veux juste revenir sur la taxe d'habitation, le côté local pour répondre à Xavier POUREAU. Il y a une conséquence positive assez évidente je pense de ce qui est prévu, de la suppression de la taxe d'habitation pour Hennebont. On a la réputation d'être une ville plutôt chère sur le plan des impôts locaux. C'est un bon moyen pour régénérer de l'attractivité à la Ville. Justement, comme l'a dit le Maire tout à l'heure, cet impôt est particulièrement injuste. Dans la mesure où le futur habitant d'Hennebont n'a plus à se soucier de la fiscalité locale puisqu'il n'en paye plus, la ville redevient attractive. C'est un bon moyen pour régénérer de l'attractivité de la ville. Il y a peut-être un risque de perte d'autonomie pour les élus locaux. En tout cas, il y a une chose qui est certaine c'est que ça redonne de l'attractivité aux villes qui avaient la réputation, vrai ou fausse, d'avoir une fiscalité élevée. Cela au moins c'est un avantage direct étalé sur plusieurs années certainement ».

Xavier Poureau répond à Pascal LE LIBOUX : « Il faut relativiser :

- C'est la prime au mauvais élève : on a fait une mauvaise gestion, on en tire une récompense ... est-ce juste ? c'est une question
- Cela va attirer du monde ... s'il est dégrevé ! Donc ceux qui ne payent pas alors qu'on a besoin d'attirer des personnes qui apportent de la richesse à la Ville. »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « il y a un calendrier sur deux ans pour avoir une nouvelle fiscalité locale à partir de 2020 ».

Monsieur le Maire : « sur un plan politique, je vois mal dans une commune comme Hennebont où 88 % des gens ne paieront pas d'impôts, dans la durée, que 12 % continuent à en payer. Il y aura bien, à un moment donné, des choses qui vont se passer à ce niveau-là.

C'est un débat national. Je reviens sur l'idée que de se réunir sur toutes ces conditions-là, ces contingences financières qui entourent aujourd'hui les collectivités locales et comment on va pouvoir piloter à vue ou pas. Dans ce rapport, vous le voyez, il y a des incertitudes sur la revalorisation des bases par exemple ».

Fabrice LEBRETON déclare : « Monsieur le Maire, chers collègues, Puisque dans le préambule du dossier sur les orientations budgétaires 2018, vous faites référence à la santé financière de la Ville en 2017, permettez-nous d'utiliser également, au cours de l'intervention, quelques références médicales.

Tout d'abord, nous voulons remercier les services municipaux pour le travail fourni, tant pour la présentation du rapport présenté que pour son contenu.

Suffisamment complet et chiffré, avec des rappels de l'environnement dans lequel la Commune doit faire face à ses devoirs et engagements, ce rapport permet de dresser un diagnostic sincère sur la situation dans laquelle se trouvent les finances de la Ville.

A chacun ensuite d'en tirer les enseignements et de proposer les bons remèdes et la posologie appropriée au mal.

Certes, comme il est écrit dans le préambule, le contexte dans lequel nous évoluons est difficile. Mais, il ne l'est pas pour tous. Il ne l'est pas notamment pour ces actionnaires milliardaires qui ont bénéficié en 2016 de 55.7 milliards d'euros de dividendes sur leurs placements financiers alors que, dans le même temps, les collectivités locales sont l'objet de saignées commencées sous HOLLANDE et aggravées, aujourd'hui, par MACRON.

Et, il ne faut pas faire l'étonné sur l'effet ciseau, ou plutôt, sous les coups de bistouris que subit le budget communal.

Nous constatons des recettes stabilisées voire en diminution, des dépenses en augmentation, ce qui se traduit mathématiquement par une diminution de l'excédent brut de fonctionnement de 28.68 % donc d'une diminution de l'épargne brute de 33.02 % sur l'année 2016.

Pour rappel, entre 2014 et 2017 :

- L'E.B.F. a diminué de 34 %.
- L'Épargne Brute a chuté de 36.4 %.

De même, nous notons que la capacité d'autofinancement nette est ainsi passée de 1.79 million en 2014 à 0.58 million en 2017 alors qu'elle était de 2.23 millions en 2011. La CAF nette a diminué de 67.3% depuis 2014.

Vous avez donc ainsi augmenté la capacité de désendettement de la Ville de 5.22 ans en 2014 à 8.14 ans en 2017.

Monsieur le Maire, vous vous approchez du seuil de vigilance établi à 10 ans.

Le passage qui suit et que je vais lire est un extrait d'un document du cabinet EXFILO, spécialisé dans les finances locales.

*« On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans. [...] »*

*Mais plus que la valeur de ce seuil, il faut regarder son évolution. Une collectivité qui a une capacité de désendettement de 9 ans paraît en bonne situation, mais si l'année précédente sa capacité de désendettement était de 6 années par exemple, alors la situation est peut-être déjà critique. Cette dégradation est trop rapide et il sera probablement très difficile d'inverser la tendance. D'autre part, une commune qui se maintient depuis plusieurs années avec une capacité de désendettement de 11 années par exemple, n'est pas forcément en mauvaise situation financière. [...] est paradoxalement plus dangereux d'avoir une capacité de désendettement en progression, quand bien même on serait en dessous des seuils d'alerte, que d'avoir une capacité de désendettement élevée mais stabilisée ».*

Pour rappel, quelques chiffres de la capacité de désendettement de la Ville :

- 2014 : 5.22
- 2015 : 4.67
- 2016 : 5.47
- 2017 : 8.14

La capacité de désendettement de la Ville est certes à 8.14 mais on constate qu'elle ne cesse de progresser depuis votre élection (+ 56 %). Pour reprendre un adjectif du document que nous venons de lire, cette évolution est particulièrement « *dangereuse* ».

Lors du Conseil Municipal du 30 mars dernier, au moment de l'examen du Compte Administratif de 2016, nous avons tiré la sonnette d'alarme. L'examen des comptes 2017 vient confirmer ce que nous disions alors.

Je cite : « Avec un budget 2017 qui va aggraver une situation financière déjà bien dégradée depuis votre élection, vous ne pourrez plus incriminer la majorité précédente. Oui, Monsieur le Maire, votre gestion des finances communales est plus que critiquable voire même très inquiétante ».

Nous sommes même tentés de dire, pour reprendre la métaphore médicale, que, non seulement vous ne tenez aucun compte du diagnostic que vous donnent les services municipaux mais, en plus, vous aggravez la maladie par des ordonnances inefficaces et inappropriées.

Nous citerons quelques exemples chiffrés pour illustrer nos propos : ainsi, nous notons que le total des dépenses de fonctionnement est de 15.26 millions en 2016 contre 16.19 millions en 2017 soit une augmentation de 6.11 % alors que le total des recettes réelles de fonctionnement est de 17.86 millions en 2016 (soit -1.51 % sur 2015) et de 17.94 millions en 2017 soit une très légère augmentation de 0,4 %.

En résumé : + 6.11 % de dépenses contre + 0.4 % de recettes. Cherchez l'erreur !!

En dehors des belles phrases et d'euphémismes pouvant servir de cataplasmes pour masquer les plaies et le mal, que comptez-vous faire concrètement, Monsieur le Maire, pour stabiliser la baisse de l'excédent brut de fonctionnement et celle de la capacité d'autofinancement, pour limiter la dégradation de la capacité de désendettement comme vous vous êtes engagés dans vos objectifs en matière d'indicateurs financiers ? (page 26).

Comment ne pas émettre des doutes sur vos engagements ? Comment ne pas être inquiets face aux investissements que vous allez réaliser et qui dépassent les capacités de financement de la Commune ?

Depuis votre prise de fonction en 2014, vous avez dû emprunter régulièrement pour les financer. Certes, vous bénéficiez actuellement de taux d'intérêt avantageux mais vous ne pouvez pas continuer ainsi pour l'ensemble des investissements inscrits au plan pluriannuel que vous avez fait adopter. D'ailleurs, dès 2018, vous proposez de contracter un nouvel emprunt de 3,3 millions d'euros.

Et ce n'est pas parce que vous voulez faire d'Hennebont la ville du cheval, que cela vous autorise à faire de la cavalerie en matière financière.

Pour tous ceux et celles qui ne la connaissent pas, nous précisons que l'expression « cavalerie financière » désigne le fait de contracter un nouvel emprunt pour rembourser ceux antérieurs.

Le système s'écroule quand l'emprunteur n'obtient pas le même prêt : il sait alors qu'il ne pourra pas rembourser l'emprunt précédent.

Vous savez certainement, Monsieur le Maire, que cette pratique est interdite dans la gestion communale et passible de sanctions, ce que nous ne vous souhaitons pas, bien évidemment.

En 2018,

- vous allez diminuer les dépenses de fonctionnement de 2.4 % alors qu'elles n'ont cessé d'augmenter depuis 2014 : + 1.60 % en 2014 ; + 2.5 % en 2015 ; + 1.2 % en 2016 ; +6.11 % en 2017.
- Et vous prévoyez que les recettes diminueront de 2.2 % passant de 17.9 millions d'euros à 17.5 millions d'euros.

A moins que vous soyez un magicien, on a du mal à comprendre comment vous allez le faire.

Il faudra aussi nous expliquer comment, entre autres, vous allez :

- « Contenir les dépenses de personnel » et en même temps « Maintenir un service public de qualité »
- « Réaliser des investissements qui répondent aux besoins avérés de la population » et en même temps vous engager dans un plan d'investissement nécessitant des emprunts incompatibles avec les possibilités financières de la commune ?

Vous annoncez des objectifs qu'il vous sera, sans doute, très difficile de tenir... ou alors, à quel prix ? En externalisant des services publics ? En réduisant de façon drastique le personnel communal ? En augmentant encore les tarifs publics locaux ?... Le futur nous le dira. Puissent vos choix ne pas obérer l'avenir de notre commune !

Quoi qu'il en soit, vous ne pouvez plus continuer de taire la vérité aux Hennebontais qui sont en droit de connaître la situation réelle des finances communales. Il faut qu'ils sachent que derrière les phrases bien tournées voire alambiquées de vos conclusions, se cache une situation inquiétante : celle d'une santé financière communale qui se dégrade. Et c'est vous, Monsieur le Maire, par vos choix, qui êtes le principal responsable. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « je vais répondre à un certain nombre de choses.

Le Maire c'est une chose mais on est une équipe solidaire avec des choix partagés donc la personnalisation de vos propos, chaque fois dans cette pièce, me pose problème. On a l'impression que vous êtes en campagne. On sait au moins qui sera la tête de liste chez vous.

Vos propos sont excessifs. Quand vous dites « cavalerie financière » c'est tout l'inverse. Effectivement c'est interdit pour une collectivité d'emprunter pour rembourser des emprunts. C'est la base même, vous n'allez pas m'apprendre mon métier. Je n'apprendrai pas le vôtre.

Deuxième chose, c'est « de ne pas tenir compte des diagnostics des services municipaux », d'où vous tenez cela ? Parce que le rapport c'est celui des services municipaux ? Ce n'est pas un rapport partagé par la Direction

Générale des Services et les élus ? Ce rapport c'est moi qui l'ai présenté, c'est mon rapport avec l'aide des services municipaux, il ne faut pas inverser les choses. Ici il y a un patron qui assume et qui assumera. Les services sont les services, on les respecte. Il y a un vrai travail collaboratif qui est fait. La responsabilité c'est la mienne en tant que maire par rapport à une politique que l'on souhaite.

La troisième chose et là vous exagérez complètement et je pense que l'on n'est pas loin de la diffamation c'est quand vous dites « la situation réelle des finances communales », les documents sont publics, la situation est forcément réelle. Dans vos expressions, vous avez toujours cette capacité à mettre le doute, à entrer dans une formulation qui laisserait entendre que les choses ne sont pas comme elles sont

Je n'accepte pas cette façon de faire de la politique.

Sur le fond la question c'est laquelle ? Quel est le problème pour Hennebont ? Est-ce d'avoir des bons ratios, il ne se passe rien, nos ratios sont bons. Pas ou peu de services rendus. On laisse les friches dans la ville, un hôpital debout, les gamins risquent leur peau, un haras qui va partir à un émirat arabe parce qu'il veut faire un centre d'entraînement pour des chevaux d'endurance, un quai des Martyrs qu'on laisse dans l'état parce que c'est un peu compliqué cette affaire-là. Je ne veux pas être sur cette logique-là : de revenir sur les épisodes précédents. Mais là nous décidons sur le budget 2018 d'orientations budgétaires, de récupérer 4,3 millions d'euros d'investissement sur des travaux qui auraient dû être réalisés sous le mandat précédent. Mais qui n'ont pas pu l'être pour x raisons. C'est facile de terminer un mandat avec de bons ratios. Nous prenons le risque et nous assumons ce risque de dégrader les ratios et on aura le débat sur le budget. On reverra comment ces ratios vont s'améliorer avec le Compte Administratif. Les mesures que nous préconisons sont des mesures « sécurité » Les chiffres qu'on affiche aujourd'hui sont des chiffres qui ne seront pas aussi dégradés que ça peut apparaître dans certains ratios.

L'autre élément, c'est l'argument de création d'emplois. Je parle sous couvert de Loïc RABIN parce que je veux être sûr de ne pas me tromper : 5 millions d'investissement c'est 700 emplois sur une année. On est bien sur cette logique-là. C'est une façon directe de gérer de l'emploi, dans le bâtiment, mais c'est une activité réelle. Quand vous voyez la zone du Parco, vous voyez une partie des emplois. Sur la consultation actuellement en cours, on a anticipé sur la décision de Lorient Agglomération, pour avoir une idée, si la construction de la salle de tennis de table intéresserait des architectes. Nous avons reçu 47 dossiers. Il y a un vrai besoin aujourd'hui d'investissement local et de création d'emplois. Autre élément en dehors de créer des emplois, c'est aussi répondre à des besoins de la population. Je sais que vous avez voté contre le skate-park. Mais si cela n'avait pas été le skate-park vous auriez d'autres vues sur d'autres choses. Je crois qu'il ne faut pas être excessif. Essayer de nous mettre d'un côté les services municipaux qui seraient prudents, ils ont la compétence c'est certain mais lorsqu'on établit un document comme celui-là c'est un document partagé avec les services.

Cavalerie financière ce n'est pas un argument. C'est un terme qui ne convient pas. Quant à la situation réelle des finances, je ne pense pas qu'il y a eu plus de transparence que nous depuis le début du mandat pour vous faire accéder aux documents financiers de la Ville d'Hennebont.

De toute façon, nous allons avoir un rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui travaille sur les comptes de la Ville d'Hennebont de 2013 à 2017. Ce rapport sera public et on aura levé toute idée de suspicion concernant la réalité des finances communales. Je ne vous rappellerai pas le nombre d'années de remboursement de l'emprunt, plutôt du désendettement de la Ville d'Hennebont après l'affaire du Captain Hotel et puis de d'autres années où on est passé largement autour de 15/20 années mais c'était des accidents.

Un seul fait c'est l'augmentation régulière de la capacité de désendettement d'Hennebont qui peut être un signe de mauvaise santé sauf lorsqu'elle est contrôlée. Le pic de nos capacités de désendettement se situera autour de 2019 pour revenir sur des bases d'autofinancement plus confortables. Nous travaillons aussi sur la prospective financière mais je vous demande de nous faire confiance, peut-être pas ? »

Fabrice LEBRETON déclare : « ce qui nous inquiète c'est effectivement la baisse des recettes. On a signalé la baisse des dotations de l'Etat. Vous n'y êtes pour rien. La Ville, il faut le reconnaître, a moins de recettes. Cela s'explique aussi par vos choix. Je prendrai deux exemples :

- ✓ L'hébergement gracieux de la Police Nationale dans des bâtiments communaux.
- ✓ L'achat par la Ville d'un local pour accueillir l'Office de Tourisme alors que le Tourisme est une compétence de Lorient Agglomération...



Vous engagez des dépenses que nous jugeons inappropriées. Nous ne reviendrons pas sur les subventions aux écoles maternelles privées : près de 200.000 € pour 2017 ; environ 185.000 € pour 2018. La construction d'un skate park pour 138.000 € ; la construction d'une salle de tennis de table soit environ 1.621.000 € pour la Ville ; le rachat, entre autres, de la ZAC du Bouëtiez... En plus, vous vous substituez à l'Etat en achetant une partie du site des haras pour 375.000 €. On peut aussi parler du site de l'ancien hôpital et du CHBS...

Voilà ce qui nous inquiète : des recettes en baisse et des dépenses en augmentation. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « on est d'accord. On a eu l'occasion sur ces dossiers-là de montrer nos différences. Ça rejoint ce que je disais soit on laisse une ville en l'état ou on engage. Ceux sont des choix que je respecte dans la différence. C'est une approche différente du projet de territoire communal.

Monsieur le Maire ajoute : « je prends un exemple. Je peux vous dire maintenant les choses parce que c'est voté : si je vous dis que la construction du Centre International de Tennis de Table va créer de la richesse y compris dans les finances communales. Le remboursement de l'emprunt qui va être contracté l'année prochaine pour la construction de cet équipement sera en termes de mensualités inférieur aux recettes fiscales générées par le site. Il y a un delta intéressant qui permet de doubler la subvention de l'Office Municipal des Sports. Je ne vais pas dire cela à l'assemblée communautaire. Vous comprenez bien que le vote il n'aurait pas été positif. Chaque investissement que l'on fait on le mesure.

On n'a jamais contesté le principe de la piscine mais la grande différence entre Gérard Perron lorsqu'il a exprimé l'intérêt de réaliser le complexe aquatique, il avait raison de dire que la création de ce centre aquatique serait remboursée par le développement de la ZAC Centre. Il avait raison sur l'investissement comme ce que je viens de vous dire sur le tennis de table. La grande différence c'est que les 10 ou 12 emplois il fallait les créer. Le centre aquatique a généré 370 000 euros de déficit structurel. Et les emplois du Centre International de Tennis de Table au nombre de 13 plus 3 emplois supplémentaires et la Ville d'Hennebont n'est pas impliquée. On voit bien la différence entre le centre aquatique dont le besoin était avéré et le tennis de table. Structurellement c'est le centre aquatique c'est 350 000 euros de remboursement et 350 000 euros de fonctionnement avec un taux de subvention qui n'était pas à 77 % et pour le centre de tennis de table c'est un investissement qui sera « remboursé » par la richesse fiscale créée autour du développement de ce qu'était une friche qui ne rapportait quasiment rien à la Ville d'Hennebont ».

Xavier POUREAU souhaite intervenir suite à la réponse de Monsieur le Maire : « il faut revenir sur deux points :

- vous avez dit « il restera des besoins » : en effet, une fois passée la vague favorable des investissements dont nous profitons, il restera des choses à faire et on ne sera pas préparé car le changement de structure de notre budget n'aura pas été fait ; vous le savez on est au-dessus de la moyenne des autres villes en terme de dépenses de fonctionnement.
- Votre exemple sur le nombre d'emplois induits par 1 million d'investissements : appliquez-le à la Ville, réduisez la masse salariale de 10 % et vous contribuez chaque année à 140 emplois. »

Présents : 28

Pouvoirs : 5

Total : 33

Exprimés : 33

**Unanimité**

Pour : 33

Contre : 0

0Abstention : 0

Non votant : 0

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2017 exposé en séance

## **6) AVENANT N°2 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE D'HENNEBONT ET SON CCAS POUR LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS**

Nolwenn LE ROUZIC donne lecture du bordereau.

Présents : 28      Pouvoirs : 5      Total : 33      Exprimés : 33  
Unanimité      Pour : 33      Contre : 0      Abstention : 0      Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider cet avenant n°2 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer

\*\*\* \*\*

Levée de la séance à 21 h 32

\*\*\* \*\*

## **ANNEXE**

### **RIFSEEP : question 703 à l'Assemblée Nationale posée par Hervé PELLOIS, Député du Morbihan**

Monsieur Hervé PELLOIS appelle l'attention de M. le ministre de l'action et des comptes publics sur les difficultés actuelles de mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire de la fonction publique. Le régime indemnitaire actuel tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été créé par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014. Le remplacement de la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) par le RIFSEEP a été pris en compte dans la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016. Le nouveau dispositif est centré sur une indemnité principale, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, à laquelle s'ajoute un complément indemnitaire (CIA) facultatif, versé annuellement. Ce dernier permet de valoriser l'investissement personnel de tout agent. C'est le cumul de l'IFSE et du CIA qui, pour chaque groupe de fonctions, permet de déterminer le plafond indemnitaire global du RIFSEEP. S'agissant de la fonction publique d'État, les arrêtés interministériels pris pour mettre en œuvre ce nouveau régime indemnitaire prévoient tous un montant maximal du CIA pour chaque groupe de fonctions. S'agissant de la fonction publique territoriale, le plafonnement des deux indemnités représente une obligation au titre de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984. Or il existe actuellement différentes interprétations quant au montant du plafonnement du CIA pour les collectivités. Certaines d'entre elles ont en effet fixé un plafonnement à zéro ; plafonnement contesté par les services préfectoraux. Il lui demande donc de bien vouloir clarifier la réglementation applicable au nouveau régime indemnitaire de la fonction publique.

---

#### **Texte de la réponse**

---

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) constitue le nouveau cadre de référence pour la plupart des agents publics percevant des primes et se compose d'une part correspondant à la reconnaissance de l'expertise et des sujétions dans l'exercice des fonctions (IFSE) et d'une part correspondant à l'engagement professionnel et à la manière de servir, laquelle peut donner lieu au versement d'un complément indemnitaire annuel (CIA), facultatif et non reconductible. Le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux obéit au principe de parité avec celui de la Fonction Publique de l'Etat (FPE). Ainsi, dès lors que les corps de la FPE bénéficient du RIFSEEP, les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent le mettre en œuvre pour leurs cadres d'emplois homologues. Au regard des dispositions prévues à l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités sont libres d'organiser le régime indemnitaire de leurs agents et de définir le montant plafond pour chacun des groupes de fonctions, dans la limite du plafond global constitué de la somme des deux parts. L'article 88 précité précise ainsi que "lorsque les services de l'État servant de référence bénéficient d'une indemnité servie en deux parts, l'organe délibérant détermine les plafonds applicables à chacune de ces parts et en fixe les critères, sans que la somme des deux parts dépasse le plafond global des primes octroyées aux agents de l'État". C'est cette seule disposition législative qui s'impose aux collectivités territoriales et non le décret no 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la FPE. La loi exige donc bien l'identification de deux parts, avec des critères d'attribution. Dès lors que les arrêtés interministériels pris pour mettre en œuvre le RIFSEEP dans la FPE prévoient tous un montant maximal de CIA pour chaque groupe de fonctions (en sus du montant prévu pour l'IFSE), les employeurs territoriaux sont également tenus de prévoir un montant plafond de CIA. Ils sont libres de le fixer dans la limite du plafond global des deux parts définies pour le corps équivalent de la FPE, ce qui peut leur permettre de fixer un plafond de CIA relativement bas, s'ils le souhaitent. L'attribution du CIA demeure facultative à titre individuel, puisque liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. En conséquence, les employeurs territoriaux qui délibèrent pour instituer le RIFSEEP doivent prévoir pour chaque groupe de fonctions un montant plafond d'IFSE, ainsi que de CIA, puisque tous les corps de la FPE équivalents aux cadres d'emplois actuellement concernés sont éligibles à ces deux parts, en vertu des arrêtés interministériels les concernant. De manière plus large, le Gouvernement entend engager en 2018, dans le cadre du dialogue social, une réflexion sur la structuration de la rémunération des agents publics.